

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

E/CN.4/358/Add.1
E/CN.4/Sub.2/119/Add.1
10 février 1950
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Sixième session

INCIDENCES FINANCIERES DU PARAGRAPHE SOIXANTE-NEUF DU RAPPORT
DE LA SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES DISCRIMINATOIRES
ET DE LA PROTECTION DES MINORITES, TROISIEME SESSION

(Point 8 de l'ordre du jour provisoire)

1. Au cours de la dernière séance de sa troisième session, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a décidé par 9 voix contre une de demander que des dispositions spéciales soient prises pour lui permettre de tenir sa quatrième session à Genève (E/CN.4/358, paragraphe 69). En raison de la date tardive à laquelle cette proposition a été formulée et adoptée, le Secrétaire général n'a pas eu la possibilité de porter à l'attention de la Sous-Commission les incidences financières de cette proposition, qui sont les suivantes :

A. Coût de la session au siège

Le Secrétaire général estime que les frais supplémentaires directs qu'entraînerait l'organisation de la quatrième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités au siège des Nations Unies sont les suivants :

	dollars
Frais de voyage des membres de la Commission	7.210
Indemnité de séjour des membres de la Commission	5.540
Transports locaux	1.020
TOTAL :	13.770

B. Coût de la session à Genève

Le Secrétaire général estime que les frais supplémentaires directs qu'entraînerait l'organisation de la quatrième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités à Genève sont les suivants :

	<u>dollars</u>
Frais de voyage des membres de la Commission	8.110
Indemnité de séjour des membres de la Commission	6.340
Personnel temporaire	750
Frais de voyage du personnel	2.770
Indemnité de subsistance du personnel	1.250
Transport, camionnage et transports <u>express</u>	200
Communications	<u>250</u>
TOTAL	19.670

C. Récapitulation

Frais supplémentaires entraînés par l'organisation	<u>dollars</u>
de la session à Genève	5.900
Frais supplémentaires spéciaux si l'on ne dispose pas d'interprètes à Genève	3.020

2. Les prévisions de dépenses pour Genève comprennent les services d'interprétation simultanée, bien qu'on ne puisse prendre aucun engagement définitif à cet égard tant qu'on ne connaîtra pas le programme des réunions à Genève en 1951 et la date de la session de la Sous-Commission. Toutes les prévisions se fondent sur l'hypothèse qu'on n'aura besoin d'interprétation ni en espagnol ni en chinois.

3. On pourra réduire sensiblement les frais de voyage du personnel affecté à la Sous-Commission en le choisissant parmi les personnes qui ont droit à prendre un congé dans leurs foyers en Europe au cours de l'année 1951.
